

N°ENV/2023/115**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	13 décembre 2023	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	13 décembre 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 47

Séance du 19 décembre 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Philippe PETIT, pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Mme Evelyne TRESCARTES
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Dorothee BRICOUT, pouvoir à M. Thierry LEAU
M. Nicolas DEILLER, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Guy AVENIA, pouvoir à Madame Isabelle CLAUDET
M. Guy BOURRAS, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
Mme Olga LIGAUT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Bernard MORAINÉ
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS ISSUS DE LAMPES,
COLLECTÉS DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS.**

ENV/2023/115

Conseil communautaire du
19 décembre 2023

Objet : CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS ISSUS DE LAMPES, COLLECTÉS DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS.

[voir contrat en pièce jointe]

VU la délibération FIN/2022/91 en date du 8 décembre 2022, portant sur le projet de « Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets »,

VU l'acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des déchets issus des lampes au 30 juin 2022 avec OCAD3E,

CONSIDÉRANT que la société Ecosystem a été agréée par les pouvoirs publics en date du 22 décembre 2021 en qualité d'éco-organisme de la filière élargie des producteurs pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers relevant de la catégorie 3 mentionnée au II de l'article R. 543-172 du code de l'environnement (ci-après les « déchets issus de lampes ») du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2027,

CONSIDÉRANT que le cahier des charges prévoit notamment que les soutiens soient directement versés par l'éco-organisme Ecosystem à la Communauté de Communes du Joviniens et non plus par un Éco-organisme coordonnateur (OCAD3E) comme c'était le cas auparavant *(voir convention en pièce jointe)*,

VU l'avis favorable de la commission déchets du 11 décembre 2023,

VU la conférence des Maires et la commission des finances du mardi 5 décembre 2023,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 47

Contre : 0

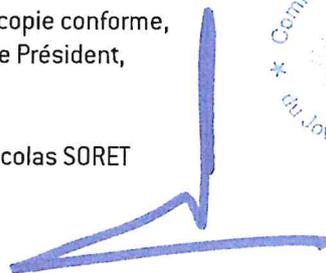
Abstention : 0

APPROUVE ET SIGNE le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets, pour la période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2027, avec l'éco-organisme Ecosystem,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents afférant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

